#### **ANNEXE H**

# PREUVE DE RÉCLAMATION POUR LES RÉCLAMATIONS ET LES RÉCLAMATIONS DE RESTRUCTURATION À L'ENCONTRE DES PARTIES LACC BLOOM LAKE ET/OU DES PARTIES LACC WABUSH

Les « Parties LACC Bloom Lake » sont les suivantes :

Les « Parties LACC Wabush » sont les suivantes :

Commandité Bloom Lake Limitée Quinto Mining Corporation 856839 Canada Limited Cliffs Québec Mine de Fer ULC Bloom Lake Railway Company Limited Société en commandite mine de fer du Lac Bloom Wabush Iron Co. Limited
Les Ressources Wabush Inc.
Mines Wabush
Compagnie de chemin de fer Arnaud
Wabush Lake Railway Company Limited

(Les Parties LACC Bloom Lake et les Parties LACC Wabush constituent collectivement les « Parties LACC »)

Veuillez lire attentivement la Lettre d'instructions ci-jointe avant de remplir la Preuve de Réclamation. Les termes en majuscules qui ne sont pas définis dans le présent formulaire de Preuve de Réclamation ou dans la Lettre d'instructions ci-jointe ont le sens qui leur a été attribué dans l'Ordonnance sur la Procédure de Réclamations datée du 5 novembre 2015, telle qu'amendée le 16 novembre 2015, et telle qu'elle pourra être de nouveau amendée, modifiée, mise à jour ou complétée à l'occasion. Il est possible de consulter un exemplaire de l'Ordonnance sur la Procédure de Réclamations sur le Site Web du Contrôleur à l'adresse suivante : http://cfcanada.fticonsulting.com/bloomlake/

### Renseignements à l'égard du Créancier :

Veuillez fournir les renseignements suivants :

Nom légal du Créancier :	Camille Arsenault	
Faisant affaire sous la dénomination sociale de :	Syndicat des Métallos, section locale 6254	
Conseiller juridique ou Représentant (le cas échéant) :	Philion Leblanc Beaudry, avocats s.a.	
Adresse :		
Numéro et rue (ligne 1)	565, boulevard Crémazie Est, bureau 5400	
Numéro et rue (ligne 2)		
Ville	Montréal	
Province / État	Québec	
Code postal / Code zip	H2M 2V6	
Pays	Canada	
Numéro de téléphone (y compris l'indicatif régional) :	514-387-3538	
Courriel :	dboudreault@plba.ca	
À l'attention de (personne-ressource) :	Me Daniel Boudreault	

Preuve de Réclamation (autre qu	ı'une Réclan	nation de res	structuratio	n) :		
Je, <u>Nicolas Lapierre</u> Représentant d'un Créancier qui el province ou État) atteste par les pr	st une société	m du Crée 9), de <u>Sep</u> ui suit :	ancier qui t-Îles. Québe	est un	individu o (ville,	u du
Je [] suis un Créancie	r; OU		1.65			
Syndicat des Métallos  j'ai connaissance de toutes les circ	(noi	m du Créanc	<i>ier</i> ); et		anrès :	
Nom de la Partie LACC	Monnaie (\$ CA, \$ US, etc.) [1]	Montant de la Réclamation non-garantie [2]	Montant de la Réclamation garantie [3]	Renseigneme (Réclamation	nts relatifs à la garantie SEULEN othèque ou enten	MENT).
Parties LACC Bloom Lake	il					
Cliffs Québec Mine de Fer ULC Société en commandite mine de fer du Lac Bloom		\$ \$	<b>\$</b>			
Commandité Éloom Lake himitée		\$	\$			
Quinto Mining Corporation 8568391 Canada Limited		\$ \$	\$			
Bloom Lake Railway Company Limited		\$	\$			
Parties LACC Wabush						
Mines Wabush	\$ GA	122,492 \$	6			
Wabush Iron Co, Limited		\$	\$			
Les Ressources Wabash Inc. Compagnie de chemin de fer Amaud	\$ CA	\$ 122,492 s	\$1 \$			
Wabush Lake Railway Company Limited		\$	\$			
Notes: [1] Les Réclamations libellées dans une autre monnaie la Banque du Canada à la Date de détermination (le 27 [2] Une Réclamation est dite « non-garantie » si aucun [3] Une Réclamation est dite « garantie » si certains act d'une disposition statutaire ou d'une entente. [4] Veuillez fournir l'ensemble des renseignements aya relatifs à celle-ci – Voir Renseignements sur la ou le	' janvier 2015 pour le des actifs des Partie ifs de l'une ou l'autre ınt trait à la sûreté, i	s Parties LACC Bloc s LACC n'est grevé des Parties LACC o ncluant la date à laq	om Lake et le 20 m d'une sûreté ou au nt été grevés d'une	ai 2015 pour les trement affecté à sûreté ou font l'	Parties LACC Wab a titre de garantie. objet d'une garantie	ush). en vertu
Preuve de Réclamation à l'égard	d'une Récla	mation de re	estructurati	on:		
Je,	(nor st une société ésentes ce qu	), de	ancier qui	est un	individu ou (ville,	ı du
Je [] suis un Créancier	; OU					
suis le	(nor	(poste ou n du Créanci	fonction) de er); et	<b>)</b>		
j'ai connaissance de toutes les circ	onstances lié	es à la Récla	mation men	tionnée ci-	après :	

# Camille Arsenault

	OPEB	Life	Total
Before tax gross-up	100,243	10,000	110,243
After tax-gross	111,381	11,111	122,492

Nom de la Partie LACC	Montant de la Réclamation de restructuration	Monnaie (\$ CA, \$ US, etc.) [1]	Évènement ayant donné lieu à la Réclamation de restructuration [2]
Parties LACC Bloom Lake		ACAD SECTION AND MANAGEMENT OF THE SECTION OF THE S	
Cliffs Quebec Mine de Fer ULC	\$		
Société en commandite mine de fer du Lac Bloom	\$		
Commandité Bloom Lake Limitée	*		
Quinto Mining Corporation	\$		
8568391 Canada Limited			
Bloom Lake Railway Company Limited	\$		
Parties LACC Wabush			
Mines Wabush	\$		
Wabush Iron Co. Limited	\$		
Les Ressources Wablish Inc.	\$		
Compagnie de chemin de fer Amaud	\$		
Wabush Like Railway Company Limited	5		

Notes:
[1] Les Réclamations libellées dans une autre monnaie que le dollar canadien seront converties en dollars canadiens au taux de change au comptant à midi de la Banque du Canada à la Date de détermination (le 27 janvier 2015 pour les Parties LACC Bloom Lake, et le 20 mai 2015 pour les Parties LACC Wabush).
[2] Veuillez fournir une brève description du fondement de la Réclamation de restructuration, que cela résulte de la restructuration, suspension, résiliation ou résolution de tout contrat, contrat d'emploi, bail ou tout autre entente ou arrangement de quelque nature que ce soit, ou d'une violation de ceux-ci.

# Renseignements et fondement de la ou des Réclamations

Dans l'espace ci-dessous, veuillez fournir les renseignements et le fondement au soutien du montant de la ou des Réclamations inscrites dans les tableaux ci-dessus. Vous pouvez joindre des pages supplémentaires au besoin.

Reclamations pour benefices post-emploi. M. Arsenault est retraite depuis 2003 et ber	ièciait de bénéfices post-
emploi à ce titre, notamment l'assurance vie et médicaments. Sa réclamation aurait dû	être traitée comme celle
des autres retraités. Le montant de la réclamation a été calculé par Segal avec la mêm	
autres réclamations pour bénéfices post-emploi.	11
· ·	-
	•

Liste des documents au soutien de la ou des Réclamations inscrite dans les tableaux ci-dessus (veuillez joindre tous les documents au présent formulaire de Preuve de Réclamation) :
Pièce jointe 1 (description) : T4 de 2014 provenant de Mines Wabush
Pièce jointe 2 (description) : Lettre confirmant les bénéfices post-emploi du 20 mai 2003
Pièce jointe 3 (description) : Copie de la carte de paiement pour les médicaments
Pièce jointe 4 (description) :
Pièce jointe 5 (description) :
[S'il y a plus de 5 pièces jointes, veuillez joindre une liste distincte à part]
Par:  Nom du Créancier en lettres moulées:  Camille Arsenault - Syndicat des Métallos, section locale 6254  Si le Créancier n'est pas un individu, veuillez indiquer le nom et la fonction du signataire autorisé  Nom:  Nicolas Lapierre  Fonction: Coordonnateur régional

#### Dépôt des Réclamations.:

Une Preuve de Réclamation (autre que pour une Réclamation de restructuration) doit être reçue par le Contrôleur au plus tard à 17 h (heure de l'Est en vigueur) le 18 décembre 2015, ou à une date ultérieure pouvant être ordonnée par la Cour (la « Date limite des Réclamations »).

Une Preuve de Réclamation à l'égard d'une Réclamation de restructuration doit être reçue par le Contrôleur au plus tard à la plus tardive des dates suivantes à survenir : a) la Date limite des Réclamations; et b) 17 h le 21e jour suivant soit (i) la date de la prise d'effet de l'Avis de Résiliation applicable, (ii) l'Ordonnance de la Cour tranchant une contestation de cet Avis de Résiliation aux termes de l'alinéa 32(5)(b) de la LACC, ou (iii) la date de l'évènement donnant lieu à la Réclamation de restructuration; ou c) toute date ultérieure pouvant être ordonnée par la Cour (la « Date limite des Réclamations de restructuration »).

SI VOUS OMETTEZ DE DÉPOSER VOTRE PREUVE DE RÉCLAMATION AVANT LA DATE LIMITE DES RÉCLAMATIONS, VOTRE RÉCLAMATION SERA <u>IRRECEVABLE ET IRRÉVOCABLEMENT ÉTEINTE</u> ET IL VOUS SERA INTERDIT DE FAIRE VALOIR UNE RÉCLAMATION À L'ENCONTRE DES PARTIES LACC.

Les Preuves de Réclamation doivent être envoyées par courriel au Contrôleur à l'adresse applicable indiquée ci-après.

Créanciers des Parties LACC Bloom Lake bloomlake@fticonsulting.com

Créanciers des Parties LACC Wabush wabush@fticonsulting.com

L'objet de votre courriel doit être « Preuve de Réclamation – [nom légal du Créancier] », et le protocole de désignation des fichiers suivant doit être utilisé pour toutes pièces jointes au courriel :

Pour une Preuve de Réclamation : Preuve\_de\_Réclamation\_[nom légal du Créancier].pdf

Pour les annexes à l'appui (si elles ne sont pas déjà incluses dans la Preuve de Réclamation) : Preuve\_de\_Réclamation\_[nom légal du Créancier]\_annexe [x de y].pdf

Si vous êtes incapable de soumettre une Preuve de Réclamation par courriel ou ne souhaitez pas utiliser ce mode de communication, vous pouvez transmettre votre Preuve de Réclamation par courrier recommandé affranchi, en mains propres ou par service de messagerie à l'adresse suivante :

FTI Consulting Canada Inc., en sa qualité de Contrôleur des Parties LACC [Bloom Lake ou Wabush]

79 Wellington Street West TD Waterhouse Tower, Suite 2010 PO Box 104 Toronto (Ontario) M5K 1G8 À l'attention de : Steven Bissell

relevé 1	Revenus d	l'emploi et reveni	us divers	Année Code du relev	ė № du demier relevé transmis	RL-1 (2014-10) 578 870 073 015804331
A- Revenus d'e	mploi 1767.24	B- Cotisation au RRQ	C- Catisation à l'assurance emploi	D- Cotisation à un RPA	E- larpôt du Québec retenu	F- Cotisation syndicale
G- Salaire admi	.00.0	le cere pour amortant	0.00	1619.17	K- Voyages (région élaignée) Q- Salaires différés	L-Autres avantages  148.07 R- Revenu « situé » dans une réserve
S-Pourboires re	PÇUS	T- Pourboires attribués	U- Retraite progressive	V- Nouriture et logement	W-Véhicule à moteur	Code (case O)
Renseignements complémentaire						

Voyez l'explication des cases au verso.

Nom de famiile, prénom et adresse du particulier Arsenault, Camille.

688, Cartier Sept-Iles

QC G4R 2V1

Numéro d'assurance sociale du particulier — Numéro de référence (facultatif)

Nom et adresse de l'employeur ou du payeur

Wabush Mines - Mines Wabush

Sept-Iles Qc Sept-Iles

QC G4R 4L4



2 - Copie du particulier (Vous devez inclure ces données à votre déclaration de revenus et conserver cette copie.)

12EB

Relevé officiel – Revenu Québec Formulaire prescrit – Président-directeur général



Le 20 mai 2003

JUAGUA GEANS ASS-MEDICAMENTS CAPUA
11 Hospitalisation CAPUA

M. Camille Arsenault 688 Cartier Sept-Îles, Qc G4R 2V1 Ass. vi 12500 ce et agus 65 ANS

Cher Camille,

La présente confirme que votre demande de prise de *"Retraite anticipée (30 ans)"* avec <u>rente temporaire accélérée</u> (55-60) a été approuvée pour le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Quant à votre prestation de retraite, vous avez opté pour une "Rente de survie obligatoire, 60%", vous recevrez donc une rente établie de la façon suivante :

	2003-07-01	2008-02-01	2013-08-01
Rente de base :	\$ 943	\$ 943	\$ 943
Rente forfaitaire :	\$ 46	\$ 46	\$ 46
Rente complémentaire :	\$ 929	\$ 929	\$ O
Rente temporaire :	\$ 382	\$ 0	<b>\$</b> 0
Total:	\$2,300	\$1,918	\$ 989
			OK

À votre décès, si votre épouse Yvonne survit, elle recevra, selon la date de votre décès :

Date de votre décès :	De 2003-07-01 à 2008-01-31	<u>De 2008-02-01</u> à 2013-01-31	À compter du 2013-02-01
Rente de base :	\$ 565	\$ 565	\$ 565
Rente forfaitaire :	\$ 27	\$ 27	\$ 27
Rente complémentaire* :	\$ 558	\$ 558	\$ 0
Rente temporaire :	\$ 230	\$ 0	\$ 0
Total :	\$1,380 <sup>(1)</sup>	\$1,150 (2)	\$ 592

<sup>(1)</sup> Ce montant passe de \$1,380 à \$1,150 au 1<sup>er</sup> février 2008 et à \$592 au 1<sup>er</sup> février 2013.

<sup>(2)</sup> Ce montant passe de \$1,150 à \$592 au 1<sup>er</sup> février 2013.

<sup>\*</sup> Vous recevrez votre "rente complémentaire" jusqu'à votre admissibilité à une rente gouvernementale non-réduite (rente d'invalidité du RRQ) ou jusqu'à ce que vous atteigniez l'âge de 65 ans soit le premier de ces deux événements. Là encore, si votre décès survient avant la fin du mois au cours duquel vous atteignez 65 ans et si votre conjointe, Yvonne, vous survit, elle recevra 60% de cette somme mensuellement jusqu'à la fin du mois au cours duquel vous auriez atteint l'âge de 65 ans.

Nous désirons souligner que les erreurs de mathématiques faites lors du calcul de prestations de retraites ou les erreurs d'interprétations faites lors de la rédaction des documents se rapportant à votre retraite seront corrigées pour se conformer aux dispositions du Régime.

Notre fiduciaire, le Royal Trust, vous versera vos prestations de retraite. Conformément à vos directives, votre prestation de retraite sera déposée à votre compte à la CIBC de Sept-Île. Normalement, ce dépôt s'effectue au début de chaque mois. Toutefois, si après un délai raisonnable, le dépôt tardait, veuillez nous en aviser et nous ferons le nécessaire pour en connaître la raison.

### **GARANTIES D'ASSURANCES**

La présente décrit les avantages sociaux fournis aux salariés syndiqués retraités de Mines Wabush. Des facteurs tels la santé financière de la compagnie, les changements aux programmes de sécurité sociale du gouvernement, etc., pourraient empêcher la compagnie de continuer de fournir ces avantages sociaux. Advenant de telles circonstances, la compagnie se réserve le droit de les modifier. Le cas échéant, vous en serez informé.

Conformément aux dispositions de notre Régime collectif d'assurances, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2003, les garanties suivantes demeurent en vigueur:

Votre assurance vie de base est maintenue en vigueur pour un montant de 12 500 \$ jusqu'au 31 janvier 2013 suite à quoi elle est réduite à 10 000 \$. La bénéficiaire nommée est, Yvonne, votre épouse.

Votre garantie d'assurance frais hospitaliers et votre garantie d'assurance frais médicaux importants sont maintenues en vigueur votre vie durant pour vous et pour Yvonne. Toutefois, à l'âge de 65 ans vous devez vous assurer avec la RAMQ car Mines Wabush devient deuxième payeur pour les médicaments couverts par cet organisme. Toutes autres garanties d'assurances, le cas échéant, sont annulées à compter du 30 juin 2003.

<u>Privilèges de conversions</u>: vous pouvez vous prévaloir du privilège de transformer en assurance vie personnelle le montant de réduction de votre assurance vie de base (32 500 \$) et de votre assurance vie facultative (50,000 \$). À cet effet vous trouverez ci-joint le formulaire qui vous sera nécessaire afin de donner suite à ce privilège de transformation si tel est votre désir :

Avis relatif à la transformation d'une assurance-vie collective

Pour parler transformation, S.V.P. contactez un agent de Clarica à Sept-Îles au (418) 962-2959.

# RÉGIMES GOUVERNEMENTAUX

Ce qui suit ne vous est communiqué qu'à titre d'indication des bénéfices. Mines Wabush n'a aucun contrôle sur ces programmes.

#### Régime de rentes du Québec (RRQ)

À la suite de changements en vigueur depuis janvier 1984 au RRQ, un cotisant qui est sans emploi et qui est âgé de 60 ans ou plus est admissible à recevoir la rente de retraite. Le montant de la rente varie selon l'âge du retraité au moment où le paiement débute. Cette réduction est de 0,5 % pour chacun des mois qui vous manquent pour atteindre 65 ans et s'applique votre vie durant.

Clarica Life Insurance Company / Waterloo, Ontario Clarica, compagnie d'assurance sur la vie / Waterloo (Ontario)



Avis relatif à la transformation d'une

assurance-vie collective

# **Group Life Insurance Conversion Notice**

558N-Bii -6-99

TO BE COMPLETED BY POLICYHOLDER	À REMPLIR PAR LE CONTRACTANT
This form is for an insured person (i.e., member and/or member spouse) who wishes to convert his/her Group Life insurance to Individual Life Insurance Policy.	La personne assurée, soit le membre ou le conjoint du membre, an doit remplir la présente formule si elle désire transformer son assurance-vie collective en une assurance-vie individuelle.
Policyholder's Name (company or organization)	Nom du contractant Atrus Wahreh
Policy No.	Numéro de police 14071/9
Member's Name	Nom du membre Con Pole Consena. Of
Member ID	Matricule du membre 2244981215146
Amount of Group Life insurance eligible to be converted	Montant d'assurance-vie collective transformable
\$	<u>82,500</u> \$
Member's last day of work or date member's benefit ceased	Partier jour de travail ou jour où l'assurance du membre a pris fin
Is insurance being cancelled as a result of retirement?	catalla dua à la reterite C
Will member be filing a disability claim?    Yes   N	Une demande d'avantages d'invalidité sera-t-elle faite par le membre ?
Is the member recovering from a disability?	
If Spousal Conversion:	Transformation de l'assurance-vie du conjoint
Spouse's Name	Nom du conjoint
Amount of Group Life insurance eligible to be converted	Montant d'assurance-vie collective transformable
\$	\$
Plan Administrator's Signature X	Signature de l'administrateur du régime x Marsh Sublem
Date Day Month Year	Date 2-01 05 1201013
TO BE COMPLETED BY PERSON CONVERTING GROUP LIFE INSURANCE	À REMPLIR PAR LA PERSONNE QUI TRANSFORME SON ASSURANCE-VIE COLLECTIVE
Your Group Life Insurance was cancelled on the above date. Und the conversion privilege contained in the Group Life Insurance Policy, you may convert your Group Life Insurance to an Individual Policy (subject to certain limitations) without submitting medic evidence. You must apply for the conversion and pay the fire premium installment for the Individual Policy within 31 days the cancellation date of your group insurance.	née. En vertu du droit de transformation de la police d'assurance- vie collective, vous pouvez transformer votre assurance-vie collec- tive en une assurance individuelle sous réserve de certaines restric- tions, sans présenter de preuves médicales. Vous devez présen- ter une demande de transformation et payer la première prime de la police d'assurance individuelle dans les 31 jours suivant la date d'annulation de votre assurance collective
For more information about converting your Group Life Insuranc please complete the following and forward this form to any Clario Branch Office listed in your telephone directory.	Pour de plus amples renseignements sur la transformation de votre assurance-vie collective, veuillez remplir la partie ci-dessous et envoyer la formule à n'importe quelle succursale de Clarica indiquée dans votre annuaire téléphonique.
Name of person converting Group Life insurance	Nom de la personne qui transforme son assurance-vie collective.
Date of Birth Oay Month Year	Date de naissance
Phone No. ( ) Distinct Distinc	Numéro de téléphone ( ) ☐ Travail ☐ Maison
Home Address	
Tity	Ville
Province Postal Code	
Signature X	
Date Day Month What	Date

# Pension de la Sécurité de la vieillesse

Une rente mensuelle est payable à l'âge de 65 ans en vertu du Régime de pension de la Sécurité de la vieillesse. Une telle demande devrait être logée environ 6 mois à l'avance.

Nos meilleurs vœux vous accompagnent au début de votre vie de retraité que nous vous souhaitons heureuse.

Marthe Brodeur

Chef de service - Avantages sociaux

(418) 964-3011

## COUVERTURE D'ASSURANCE À LA RETRAITE

Assurance vie:

\$12,500, réduit à \$10,000 à 65 ans

Assurance Frais hospitaliers:

Maintenue pour vous et Yvonne.

Assurance Frais médicaux majeurs: Maintenue pour vous et Yvonne

(incluant médicaments)

Assurance Soins dentaires:

Annulée à la prise de retraite

Assurance Soins de la vue:

Annulée à la prise de retraite

Vous avez choisi une rente de survie donnant à votre épouse Yvonne une rente mensuelle de Mines Wabush si elle vous survit. En tant que conjointe survivante recevant une rente de Mines Wabush, à votre décès Yvonne sera éligible à la couverture des médicaments.

